

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 30 septembre 2021

Rapporteur :

Monsieur Daniel LE BIGOT

N° 28

**Convention de délégation de service public entre la société Aquacove et Spa et Quimper
Bretagne Occidentale
Avenant n°13 relatif à la reconduction de deux créneaux par semaine pour l'accueil des
établissements scolaires du Pays Glazik**

Un contrat de délégation de service public a été conclu le 8 décembre 2010 entre la société Aquacove & Spa et la mairie de Briec jusqu'en mai 2032. Ce contrat est intégré dans le champ de compétences de Quimper Bretagne Occidentale (QBO) depuis le 1er janvier 2019.

Le délégataire sollicite QBO afin de reconduire les modalités de l'avenant n°10, portant sur l'ajout de deux créneaux supplémentaires pour l'accueil des scolaires du pays Glazik.

Lors du conseil communautaire du 24 septembre 2020, il a été décidé d'octroyer deux créneaux supplémentaires par semaine pour l'accueil des scolaires du Pays Glazik. La redevance pour l'accueil des scolaires a ainsi été augmentée de 6 862 € HT pour l'année scolaire 2020/2021, soit 686,201 € HT par mois de septembre 2020 (inclus) à juin 2021 (inclus). Cette modification contractuelle a été actée par l'avenant n°10.

Le délégataire nous sollicite pour reconduire cette disposition sur l'année scolaire 2021/2022. Aussi, cette reconduction impliquerait un versement d'une redevance supplémentaire de 686,201 € HT par mois de septembre 2021 (inclus) à juin 2022 (inclus), avant application de la révision applicable sur la période concernée, conformément à l'article 29 du contrat. Cette modification contractuelle sera actée par la signature d'un avenant n°13 annexé au présent rapport.

Après avoir délibéré (1 abstention ; 53 suffrages exprimés dont 53 voix pour), le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la présidente à signer l'avenant n°13.

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 07/10/2021
- la transmission au contrôle de légalité le : 06/10/2021 (accusé de réception du 06/10/2021)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération*

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex